



ANTOINE KARAM

SENATEUR
DE LA
GUYANE

*COMMISSION
DES AFFAIRES
ETRANGERES
DE LA DEFENSE
ET DES
FORCES ARMEES*

*VICE-PRESIDENT
DE LA DELEGATION
SENATORIALE
OUTRE-MER*

*DELEGATION
SENATORIALE
AUX ENTREPRISES*

Monsieur Gérard COLLOMB

Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur
1, Place Beauvau
75 008 PARIS

Cayenne, le 4 août 2017

Monsieur le Ministre d'Etat,

Il y a quelques mois seulement, un mouvement social sans précédent a agité la Guyane pendant plusieurs semaines, conduisant au blocage progressif de tout le territoire.

Dans cette crise, la démocratie directe a pris le dessus sur la démocratie représentative, car trop longtemps, nos messages d'alertes n'ont pas été entendus.

Vous le savez, un dialogue franc a toutefois permis à l'Etat, les élus et le collectif *Pou Lagwiyann dekolé* d'aboutir, le 21 avril 2017, à la signature de l'Accord de Guyane. Le suivi de cet accord, sur lequel l'Etat s'était engagé, a déjà été mis en place par le gouvernement à travers l'organisation de comités de suivi aussi bien au niveau national que local.

A cet égard, la mise en œuvre des 30 premières mesures de l'accord ne peut être que positive.

Cependant, la pression migratoire et l'augmentation des demandes d'asile en Guyane, évoquées lors des événements de mars, suscitent encore de grandes



inquiétudes.

C'est pourquoi, l'association *Les Grands Frères* mène actuellement une nouvelle action, devant l'hôtel de la Préfecture, pour dénoncer les négligences dans la gestion de la question migratoire.

Durant l'année 2016, j'ai moi-même interpellé à deux reprises le gouvernement sur cette situation devenue incontrôlable. Pour rappel, entre 2014 et 2015 les demandes d'asile en Guyane ont d'abord doublé, passant de 1 054 à 2 732, avant d'exploser l'année suivante. C'est ainsi qu'en août 2016, les 4 500 dossiers comptabilisés avaient conduit le Préfet Martin JAEGER à fermer provisoirement les guichets de la Préfecture afin de traiter les demandes déjà en cours. Au final, l'année se serait achevée avec près de 20 000 demandeurs d'asile enregistrés.

Monsieur le Ministre d'Etat, cette augmentation exceptionnelle fait de Cayenne le deuxième guichet de France après Paris et met à mal un dispositif d'accueil déjà au bord de l'asphyxie.

L'augmentation des flux provoque la saturation des guichets et devient ainsi préjudiciable à l'organisation des services préfectoraux et à ceux qui ont véritablement besoin d'une protection. Il faut le rappeler 95% des demandes sont rejetées par l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et des apatrides).

Sans négliger les phénomènes migratoires rencontrés par les autres territoires français, il nous faut admettre que la situation de la Guyane n'est comparable à aucune autre.

Nous devons impérativement trouver une solution pérenne qui permette d'endiguer cette explosion des demandes tout en garantissant le droit d'asile, droit fondamental reconnu par la Déclaration universelle des Droits de l'homme, à ceux qui doivent en bénéficier.



- 3 -

Aussi, je vous propose qu'un état des lieux précis et détaillé soit dressé sur la situation migratoire en Guyane afin d'évaluer les actions à court et long terme que nous pourrions déployer sur le territoire.

Je me tiens naturellement à votre disposition pour un entretien qui nous permettrait d'évoquer plus finement ce sujet.

Sachant pouvoir compter sur la force de votre engagement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de ma plus haute considération.

Antoine KARAM,